

Programme Communal de Développement Rural ESNEUX

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 23 mars 2010

Présents :

F. BELLIERE, L. CARLIER, D.DEFECHEREUX, B. DUPRET, A. FROMENT, , R. PEETERS, I. POUSSART, F.TIMMERMANS, D. WINAND, membres
Madame L. IKER, Bourgmestre et Présidente de la CLDR
Messieurs P. GEORIS, P. JEGHERS et Philippe LAMALLE, Conseillers communaux
Madame S. BEAUFAYS, Agent de développement du GREOA
Madame D. RYCKEWAERT, Secrétaire

Excusés :

Messieurs P. ATERIANUS, C. AKKERMANS et J. MULLENDERS

La réunion débute à 19h55.

1 Approbation du PV de la réunion du 19 novembre 2009

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

2 Compte rendu de la rencontre avec la CRAT

P. Lamalle, conseiller communal, présent lors de la défense du PCDR d'Esneux à la CRAT précise qu'il a été invité sur proposition du collège communal. Comme il avait été à l'initiative du PCDR lors de la majorité précédente, le collège souhaitait rassurer la CRAT sur la continuité donnée au projet.

Il explique qu'il est intervenu pour rappeler l'historique du dossier et qu'ensuite Madame la Bourgmestre a répondu aux questions posées par les membres de la CRAT.

A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle officielle de l'approbation de notre PCDR mais les nouvelles semblent positives sachant toutefois que l'approbation serait donnée pour 5 ans seulement et que la commune devrait à nouveau défendre le projet pour en poursuivre l'exécution.

3 Réflexion sur des actions à mettre en œuvre et synthèse didactique du PCDR

S. Beaufays propose à la CLDR de plancher sur des actions ou projets à mettre en œuvre. Elle rappelle par exemple la synthèse didactique du PCDR réalisée par certains membres de la CLDR.

La CLDR décide de former des Groupes de Travail (GT) en fonction de fiches-projets. P. Lamalle suggère que ces groupes reprécisent les projets pour éviter de demander quelque chose de trop flou à l'auteur de projet futur, comme précédemment. Il est également suggéré de lancer

un appel plus large à l'ensemble de la CLDR pour s'inscrire à ces groupes de travail qui feront ensuite un rapport à la CLDR mais il est précisé qu'ils ne décident pas pour la CLDR. Les GT s'organiseront entre eux. S. Beaufays rappelle que le GREOA ne participera plus qu'à quatre CLDR par an (mission reprise dans la convention qu'il a avec la Région wallonne).

1. GT fiche 1.1 - Fontin : I. Poussart propose de réfléchir au cahier des charges, sur base d'un modèle type. S'inscrivent à ce groupe : I. Poussart, P. Jeghers, P. Detroz.

Une question est posée concernant le financement de la voirie à créer puisque celle-ci ne sera pas financée par le PCDR. P. Detroz explique que deux autres projets se trouvent dans le Plan Triennal 2010-2012 : Les Crêtes et Nandrin midi/Avister (voirie et égouttage) et qu'il n'y a pas beaucoup de chance que la route à créer à Fontin soit reprise dans ce plan. Il explique qu'il est possible de la financer autrement s'il n'y a pas de subside. L. Iker précise qu'il n'est pas nécessaire que la route soit terminée pour débiter les aménagements du centre du village.

Pour F. Bellière, l'aménagement du village nécessite une approche urbanistique, tandis que pour la création de la voirie, l'auteur de projet ne doit pas nécessairement être un spécialiste en urbanisme.

D. Defêchereux propose de reprendre la fiche actuelle et d'aller plus dans le détail avant d'aborder le cahier des charges. F. Bellière précise qu'il convient toutefois de laisser une certaine liberté à l'auteur de projet.

Il est suggéré de se réunir aux heures de bureau à l'administration communale, dans un premier temps en tous cas, afin de pouvoir disposer des informations éventuelles du personnel compétent.

2. GT fiche 1.4 (Aménagement d'un pôle touristique au Domaine Brunsode) et fiche 1.5 (Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'Office du Tourisme) : L. Iker informe qu'une option est prise par la Commune sur un rez-de-chaussée sur la place de Tilff à l'endroit de l'ancienne librairie. Ceci est à réfléchir en lien avec les aménagements envisagés dans la fiche 1.4 pour le domaine Brunsode. Pour certains, installer l'Office du Tourisme sur la place signifie la fin du Musée de l'abeille. D'autres estiment qu'un Office du Tourisme n'est pas la porte d'entrée d'un musée mais rappellent qu'au début du projet, l'idée était de créer un organisme professionnel visant à dynamiser le tourisme dans la Commune, intermédiaire entre la Maison du Tourisme et les Syndicats d'Initiatives, avec du personnel bi ou tri-lingue.
B. Dupret s'inscrit à ce groupe.

3. GT fiche 1.6 – Bois des Chevreuils : lancer un avis aux personnes de la CLDR intéressées.

Pour la fiche 1.2 – Esneux centre, il est décidé de ne pas former de GT pour l'instant, la Commune étant en attente de l'étude de mobilité. De même pour la fiche 1.3 – Création d'un éco-parc et d'un centre de connaissance et de sensibilisation à la construction durable. Certains suggéraient de placer la fiche dans le GT avec les fiches 1.4 et 1.5. D'autres ne voient pas le lien. D. Defêchereux demande si la SPI+ a pris officiellement position par rapport à Méry. Pour la fiche 1.7 – Aménagement d'un pavillon de convivialité et de barbecues (Cortil), il semble difficile de réfléchir au projet pour le moment car le prix du terrain envisagé au départ se révèle trop élevé.

I. Poussart demande quand la Commune peut passer d'une fiche-projet à une autre. S. Beaufays répond qu'il convient de faire la demande à la Région wallonne.

4 Rapport annuel 2009 de la CLDR

L. Iker propose de se revoir en commission et de faire le point sur l'avancement des GT quand la commune aura reçu la décision du Ministre concernant le PCDR.

La séance est levée à 21h25'.